

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES
POUR LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU
DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

**SEANCE PLENIERE DU COMITE SYNDICAL DU 5 DECEMBRE 2001
PROCES - VERBAL**

MEMBRES DU COMITE SYNDICAL PRESENTS

Monsieur BROY Claude	Conseiller Général de la Gironde Président du Syndicat Mixte
Monsieur BANNEL Jean-Didier	Conseiller Communautaire de la Communauté Urbaine de Bordeaux
Madame CARLE de la FAILLE	Conseillère Communautaire
Monsieur CHAUSSET Gérard	Conseiller Communautaire
Monsieur FLORIAN Nicolas	Conseiller Général
Monsieur LECAUDEY Yves	Vice-Président du Conseil Général
Monsieur TURON Jean-Pierre	Conseiller Communautaire Maire de Bassens
Monsieur CARTI Michel	Conseiller Communautaire de la Communauté Urbaine de Bordeaux

MEMBRE EXCUSE AYANT DONNE PROCURATION

Monsieur PUJOL Patrick	Vice-Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux Maire de Villenave d'Ornon
------------------------	--

MEMBRE EXCUSE

Monsieur DUCHENE Michel	Conseiller Général
Monsieur TRUPIN Guy	Questeur Assemblée Départementale Maire de Camblanes et Meynac
Monsieur RENARD Alain	Vice-Président du Conseil Général

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Monsieur RICHEUX Jacques	Paierie Départementale
Monsieur LADURELLE Christophe	Conseil Général de la Gironde
Madame MELLIER Claude	Conseil Régional d'Aquitaine
Madame CHAPPERT	Communauté Urbaine de Bordeaux
Monsieur de GRISSAC Bruno	SMEGREG
Madame PALAU Joëlle	SMEGREG

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9h15 par Monsieur Claude BROY, Président du Syndicat Mixte, et qui présidera la séance à ce titre.

Monsieur BROY fait état de l'ordre du jour :

- 1/ Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 06/07/01 ;
- 2/ Commission d'Appels d'Offres ;
- 3/ Gratifications aux stagiaires ;
- 4/ Point sur les études en cours - proposition de modification de programme ;
- 5/ Décision modificative n° 1 ;
- 6/ Point sur le SAGE Nappes Profondes de Gironde ;
- 7/ Débat d'orientations budgétaires ;
- 8/ Questions diverses.

1/ Procès verbal de la réunion du Comité Syndical du 06 juillet 2001

Aucune remarque n'est formulée sur le projet de procès-verbal. Celui-ci est donc adopté à l'unanimité.

2/ Commission d'Appels d'Offres

Le Comité Syndical annule la délibération prise le 6 juillet 2001 et Monsieur BROY propose la composition suivante

- Président : M. TURON, représentant le Président du Syndicat Mixte ;
- Membres : MM. BANNEL, CARTI, FLORIAN, LECAUDEY et TRUPIN ;
- Suppléant(e)s : MM. CHAUSSET - RENARD - PUJOL - Mme CARLE de la FAILLE - M. DUCHENE.

Mises aux voix, les désignations suivantes sont adoptées à l'unanimité et la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres est donc celle présentée ci-avant.

3/ Gratifications aux stagiaires

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur de GRISSAC pour une présentation du rapport.

Après un débat très succinct, le Comité Syndical décide d'accorder des gratifications aux stagiaires dans la limite de 30% du SMIC, leurs montants devant être arrêtés par le Président en fonction de la qualité du travail effectué.

4/ Point sur les études en cours - proposition de modification de programme

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur de GRISSAC pour une présentation. Celui-ci rappelle les sujets des trois études avant de présenter l'avancement de chacune d'entre elles.

1. Etude la nappe alluviale de la Garonne

Cette étude est largement avancée. Estimée à 3,6 MF TTC, elle a fait l'objet d'engagements à concurrence de 3,25 MF et 2,7 MF ont été réglés à ce jour.

Sur les neuf phases d'études, six sont achevées et deux en cours.

De la présentation détaillée des résultats de ces investigations et de la discussion qui l'a suivie, on retiendra que :

- la nappe alluviale est exploitable pour la production d'eau potable ;
- la zone la plus favorable à l'implantation de captages et identifiée ;
- l'Oligocène n'est pas aquifère au droit de cette zone favorable mais qu'une relation hydraulique pourrait exister latéralement ;
- le rôle des terrasses de Bègles dans le fonctionnement hydraulique du système doit être précisé ;
- pour les limites des qualités, l'eau de la nappe alluviale présente du fer, du manganèse et de l'ammonium en excès ;
- pour l'ammonium, des investigations complémentaires sont en cours pour préciser son origine (anthropique ou synsédimentaire) ;
- la productivité du site favorable serait limitée à 4,5 Mm³, pour 5 recherches ;
- afin de lever les incertitudes et pour qualifier définitivement la ressource et le site, une suite à ces investigations doit être envisagée avec la réalisation de sondages et piézomètres supplémentaires et un pompage de très longue durée (plusieurs mois) avec suivi analytique.

La question du délai de mise en œuvre est posée. Il est indiqué que, compte tenu des procédures à respecter, de la destination de l'eau, à savoir des substitutions dans l'Entre deux Mers, du préalable incontournable consistant à maîtriser les pertes sur les réseaux concernés, un délai de trois à cinq ans au minimum doit être prévu.

2. Etude d'un champ captant dans l'Oligocène vers Sainte Hélène

Cette étude est loin d'être aussi avancée que la précédente. Pour un montant estimé à 8,9 MF TTC, 2,2 MF seulement ont été engagés et 1,5 MF réglés.

En effet, sur les neuf phases d'études, deux seulement sont achevées et une engagée.

Ce retard s'explique par les résultats des premières investigations qui remettent en cause la vision et l'interprétation de la géologie du secteur d'étude.

Ainsi, un accident structural divise en deux la zone d'étude. Au sud, la géologie est conforme aux prévisions. Au nord, en revanche, l'Oligocène ne serait pas aquifère remettant en cause la faisabilité du projet de champ captant nord (sur Brach).

Au-delà même, cette discontinuité pourrait remettre en cause le bilan hydrique du compartiment sud et la faisabilité du champ captant sud.

En conséquence, une modification du programme d'étude est proposée avec une campagne de prospection sismique supplémentaire au détriment des sondages mécaniques à réaliser sur le secteur de Brach.

Les conséquences de ces nouvelles informations sur la vision et la compréhension du fonctionnement de l'aquifère de l'Eocène doivent être précisées, notamment pour ce qui concerne les relations entre le Médoc et le secteur Bordelais.

En conclusion des débats, il est décidé de valider les modifications de programme proposées et la nécessité de poursuivre l'acquisition de connaissances sur la géologie et l'hydrogéologie du Médoc au-delà de l'étude du champ captant de Sainte Hélène est confirmée.

Par ailleurs, il est demandé que le résultat partiel de ces investigations soit porté à la connaissance de la Commission Locale de l'Eau à l'occasion de sa prochaine réunion.

Enfin, est affirmée la nécessité d'inscrire les réflexions et études sur les ressources nouvelles sur des problématiques plus larges, tels que les problèmes du nord Médoc, et pour des visions à plus long terme.

5/ Décision modificative n° 1

La proposition de modification de budget est présentée par M. de GRISSAC.

Elle consiste, suite à la modification du programme d'étude relatif à l'Oligocène de Sainte Hélène, à un transfert des crédits réservés à cette opération : 700 000 F du compte 2315 « immobilisations en cours » vers le compte 203 « frais d'études ».

En section de fonctionnement un transfert de 41 892,04 F du compte 617 est effectué vers le compte 6718 : + 13 200 F qui permettront d'accorder une gratification à Mlle Julie LOZIER pour ses 6 mois de stage au syndicat Mixte, et le compte 61523 est crédité de 28 692,04 F pour les frais connexes aux études.

Le Président est autorisé à signer les constats de conversion établis en vue du passage à l'Euro

La présentation ne donne lieu à aucun débat et le projet est adopté à l'unanimité.

6/ Point sur le SAGE Nappes Profondes de Gironde

Monsieur le Président accueille Madame Mellier, vice-Présidente du Conseil Régional et membre de la Commission Locale de l'Eau qui a été invitée à assister aux débats du Comité Syndical.

Il donne ensuite la parole à Monsieur de Grissac pour un exposé sur l'avancement des travaux de la Commission Locale de l'Eau.

Cet exposé porte notamment sur les objectifs du SAGE, la stratégie retenue, les délais de mise en œuvre et les moyens nécessaires pour ce faire, le problème posé par l'extension du territoire d'application du SAGE.

De nombreux points sont ensuite débattus et en premier lieu la question des économies d'eau, préalable à toute autre action et notamment les substitutions. L'efficacité et les coûts des mesures visant aux économies et la maîtrise des usages de l'eau doivent être précisés, en se référant aux expériences existantes sur le territoire national et en travaillant sur des zones pilotes locales.

La fixation des volumes prélevables fait aussi l'objet de discussions. Il est confirmé que ces volumes doivent être arrêtés en fonction des capacités des ressources et non pas des crédits mobilisables.

Il est ensuite acté que le recours aux ressources de substitution sera nécessaire à plus ou moins long terme. En conséquence, les recherches de ressources nouvelles doivent être poursuivies et le champ des investigations élargi, notamment aux eaux superficielles.

Enfin, est posée la question de l'efficacité d'économies et de substitutions réalisées dans le secteur de Libourne alors que les prélèvements ne seraient pas maîtrisés en Dordogne. L'éventualité et la nécessité d'étendre le territoire du SAGE doivent être examinées.

7/ Débat d'orientations budgétaires

Le Président présente les orientations possibles avec notamment :

- la poursuite des études de recherches de ressources de substitution ;
- la maîtrise d'ouvrage de nouvelles missions relatives à la mise en œuvre du SAGE ;
- les études sur les économies et la maîtrise des usages de l'eau à partir de sites pilotes ;
- l'amélioration des connaissances sur la ressource ;
- la mise en œuvre et l'animation du tableau de bord du SAGE.

Il précise que l'extension des missions au delà de la simple recherche de ressources nécessitera un renforcement des moyens en personnel du syndicat mixte.

Monsieur de Grissac précise que ces nouvelles orientations, et les nouvelles dépenses correspondantes pourraient donner lieu à une participation de l'Agence de l'Eau dans le cadre d'un contrat de politique territoriale.

Il indique également que Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau a proposé la mise en place d'un financement particulier pour les frais relevant de la mise en œuvre du SAGE sous maîtrise d'ouvrage du SMEGREG avec : 25 % Agence de l'Eau, 25 % fonds de péréquation Gironde, 25% fonds national de solidarité sur l'eau et 25 % à part égale entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et le Conseil Général.

Interrogée, Madame Mellier indique que le Conseil Régional pourrait intervenir sur les projets ou des études spécifiques d'intérêt général.

Monsieur Turon indique qu'une augmentation des participations des partenaires (Conseil Général et Communauté Urbaine de Bordeaux) ne pourrait se faire qu'après avoir sollicité leur avis respectif, donc plutôt pour 2003.

Monsieur de Grissac précise que ces nouvelles missions pourraient être engagées au moins pour partie dès 2002, sans augmentation de ces participations.

Monsieur le Président indique que pour les besoins en personnel, des recrutements pourraient concerner un poste administratif (rédacteur) et deux postes techniques (ingénieur et technicien).

A la demande de Monsieur Chausset, il est convenu que les possibilités de recours au dispositif emploi-jeunes seront examinées.

Enfin, Monsieur de Grissac fait état des études concernant les ressources qui pourraient être menées.

Après discussion, les orientations suivantes sont arrêtées, pour un budget sans augmentation par rapport à 2001 des participations des deux partenaires associés dans le syndicat mixte :

- renforcement des services du syndicat tant pour les tâches administratives que techniques (les possibilités de recours à des emplois jeunes devant être étudiées pour les missions techniques) ;
- poursuite des recherches de ressources de substitution ;
- extension des sujets d'études aux thématiques concernant la maîtrise des usages et les économies d'eau à partir de sites pilotes ;
- prise en compte des études nécessaires à la mise en œuvre du SAGE ;
- recherche de partenariats financiers élargis avec notamment le fonds national de solidarité sur l'eau et le Conseil Régional d'Aquitaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h40.